



**MINISTÈRE  
DE L'ÉCONOMIE  
DES FINANCES  
ET DE LA RELANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 30 juillet 2020  
N°70

### **Grâce aux mesures gouvernementales de soutien aux entreprises fragilisées par la crise sanitaire, le groupe industriel ARC parvient à conclure un accord de réorganisation avec ses principaux partenaires.**

Le Groupe Arc, leader mondial des arts de la table, annonce un accord majeur avec son actionnaire, ses créanciers obligataires et les pouvoirs publics, pour répondre au besoin de financement généré par la crise sanitaire. L'Etat, la Région Hauts de France et la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer ont travaillé main dans la main pour permettre la conclusion de cet accord, qui comporte plusieurs volets.

- En premier lieu, l'actionnaire de référence depuis 2015, injectera 20M€ sous forme d'un apport au capital, renouvelant ainsi sa confiance en l'avenir du Groupe.
- En deuxième lieu, le groupe Arc se verra octroyer 108M€ de nouveaux prêts de la part de l'État, la Région Hauts de France et la Communauté d'Agglomération CAPSO, dans le cadre des mesures mises en place par les pouvoirs publics pour soutenir les entreprises affectées par la crise sanitaire.
- Enfin, les parties prenantes sont parvenues à un accord permettant un renforcement durable des fonds propres afin d'assurer la pérennité de l'entreprise.

Cet accord doit permettre au groupe Arc de rebondir après le choc porté par la crise sanitaire. Les indicateurs de performance du Groupe étaient en ligne avec les objectifs fixés pour 2019 et 2020 avant la crise de la Covid-19 et les effets du confinement, qui ont été particulièrement intenses dans le secteur des arts de la table. La réduction significative du poids de la dette et des taux d'intérêts améliorera la rentabilité, permettant ainsi à Arc de poursuivre les transformations entamées depuis 2019 : amélioration de la sécurité et des conditions de travail, rénovation des fours, automatisation de la zone emballage, poursuite de l'innovation ou encore accélération du plan d'économies.

**Bruno Le Maire**, ministre de l'Economie, des Finances et de la Relance, déclare : « *La conclusion de cet accord démontre l'efficacité du dispositif de soutien aux entreprises mis en place par le Gouvernement dans les semaines ayant suivi le déclenchement de la crise sanitaire : activité partielle, report de charges, soutien sous forme de prêts publics – autant de mesures d'urgence qui ont permis à cette société, comme tant d'autres, de faire face à la crise. Combiné aux apports des autres partenaires du groupe, dans une logique de partage de l'effort, notre soutien public doit permettre au groupe ARC de sortir renforcé de la crise.* »

**Agnès Pannier-Runacher**, ministre déléguée chargée de l'Industrie, déclare : « *Cet accord est le résultat concret du combat mené par le Gouvernement aux côtés des collectivités locales pour aider les entreprises à surmonter la crise sans précédent provoquée par la Covid-19. Parce que l'industrie est la clé pour la bataille de l'emploi et la relance de notre économie, nous répondons présents pour accompagner et trouver des solutions partout où il est nécessaire de défendre les compétences et les emplois.* »

**Cabinet de Bruno Le Maire**  
[presse.mineco@cabinets.finances.gouv.fr](mailto:presse.mineco@cabinets.finances.gouv.fr)

139, rue de Bercy  
75012 Paris

**Cabinet d'Agnès Pannier-Runacher**  
[presse.semef@cabinets.finances.gouv.fr](mailto:presse.semef@cabinets.finances.gouv.fr)